

MODALITÉS DE SAISINE

1

Repérage d'un besoin par un enseignant ou un professionnel de la communauté éducative

2

Rédaction d'une fiche de saisine (à télécharger sur le site de la DSDEN de l'Ariège ou sur demande par mail auprès de l'EMAS)

3

Communication de cette fiche au directeur d'école ou au chef d'établissement

4

Transmission à l'EMAS (avec copie au SDEI) et étude de la demande par l'équipe mobile

5

Réponse de l'EMAS :

Oui →

Prise de contact et élaboration d'une proposition d'accompagnement

Non →

La saisine ne correspond pas aux missions de l'EMAS. Explicitations des motifs de refus et conseils éventuels

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique

NOUS SITUER ET NOUS CONTACTER



9 avenue de Lerida
09000 FOIX



L'EMAS intervient sur l'ensemble du département de l'Ariège.



contact-emas@epms-ariège.fr



06.75.94.78.43

NOS PARTENAIRES



Coopérer pour une école inclusive

EMAS

Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation des élèves en situation de handicap



QU'EST-CE QUE L'EMAS ?

C'est un dispositif encadré par la circulaire N°DGCS/SD3B/2021/109 du 26 mai 2021 qui vise à favoriser la coopération entre l'éducation nationale et le secteur médico-social, en faveur de l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap.

L'EMAS ne se substitue pas aux autres dispositifs de l'école inclusive; elle intervient en complémentarité.



NOTRE ÉQUIPE

L'équipe mobile d'appui à la scolarisation est rattachée au Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile (SESSAD) de l'Etablissement Public Médico-Social (EPMS) de La Vergnière.

 **Une éducatrice spécialisée**

 **Une psychologue**

 **Une psychomotricienne**

D'autres professionnels (infirmier, assistante sociale...) de l'EPMS peuvent être sollicités selon les besoins.

NOS MISSIONS



Conseiller et participer à des actions de sensibilisation, notamment dans le cadre de l'école inclusive



Apporter appui et conseil à un établissement scolaire en cas de difficulté avec un élève en situation de handicap



Aider la communauté éducative à gérer une situation difficile



Conseiller une équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPSH

La finalité des équipes mobiles d'appui est de renforcer et sécuriser le parcours de scolarisation des élèves en situation de handicap, en apportant une expertise et des ressources aux établissements scolaires et auprès de la communauté éducative

POUR QUEL PUBLIC ?

Les professionnels de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole, les membres de la communauté éducative (des établissements scolaires publics et privés sous contrat).

L'EMAS intervient de la maternelle au secondaire.



QU'EST-CE QUE N'EST PAS L'EMAS ?

- Ce n'est pas un dispositif qui agit dans la lutte contre les violences scolaires
- Elle n'intervient pas directement dans l'accompagnement de l'enfant (diagnostic, soins, accompagnement éducatif...)
- L'EMAS ne remplace pas les dispositifs d'accompagnements existants
- Ce n'est pas une équipe d'intervention d'urgence